

# FISSURES DANS LA COUR DE MATERNELLE



Des membres de la liste d'union APE en se rendant à l'école ont pu **constater une importante évolution des fissurations qui endommagent le revêtement de la cour** : il y a un an environ, ces fissurations étaient bien moins étalées et moins ouvertes. Des barrières métalliques ont par ailleurs été posées.

A notre avis la venue rapide d'un expert s'impose véritablement car la procédure de réparation du sinistre risque de durer longtemps. Il faudra d'abord remonter la chaîne des responsabilités jusqu'au bon maillon puis définir des travaux qui risquent d'être lourds et coûteux et les réaliser si possible à une période d'inoccupation de la cour.

Ce type de désordre évoluera inmanquablement vers une aggravation des fissures et conduira probablement à terme à une perte partielle de jouissance de la cour. L'expert essaiera de déterminer le degré de progression du sinistre. Il serait dommageable pour tous que la situation contraigne la mairie à prendre des mesures d'urgence.

Nous aimerions savoir si la visite de l'expert a été programmée et quelles démarches a engagé la mairie sur ce dossier.

A titre indicatif, il me semblerait intéressant de poser quelques plaques témoins, en ciment par exemple, pour suivre l'évolution des fissures.

Pour L'APE Christian Descoubet

A L'attention de l'adjoint aux affaires scolaires